

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 MAI 2024**

Délibération n°

2024052

Date de convocation : 02/05/2024

Date d'affichage : 10 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention :
Contre :

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e) s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECARTE, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, , Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusé (e)s : Marie GRABET dit BOUCHET (pouvoir à C. Brésac), Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Céline FAYS (pouvoir à Laure Trémouille), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS), Valérie ETCHART (pouvoir à Guénael Le Cam).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°10 : Adhésion au BILTZAR des communes du Pays
Basque**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire explique que la commune de Bassussarry a reçu une proposition d'adhésion au Biltzar des communes du Pays Basque. Le Biltzar est l'assemblée représentative constitutive de l'histoire commune du Pays Basque. Il édictait, avant la révolution, des règlements sur l'organisation de la vie économique et sociale avec une réelle autonomie financière. Plus récemment, constitué en association, le Biltzar des communes du Pays Basque s'est pleinement engagé dans la vie politique locale en participant notamment au Conseil des Elus du Pays Basque, au mouvement civil en faveur du processus de paix Bake Bidea ou à la construction de la CAPB.

Après une courte parenthèse, notamment en lien avec la période COVID, l'assemblée générale du 4 novembre 2023, décidait à l'unanimité la continuité du Biltzar et réaffirmait sa volonté :

- D'être la voix des communes
- De nourrir des réflexions sur les problématiques des communes du Pays Basque
- D'être force de proposition
- De poursuivre l'évolution institutionnelle de sa communauté de destin.

Le nouveau Président du Biltzar, élu le 15 décembre 2023, est M. Daniel OLÇOMENDY.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Biltzar, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Bassussarry. En complément il précise qu'une cotisation est demandée à hauteur de 0,05 € par habitant.e.

Après échanges et délibération, le conseil municipal :

- DESIGNER les représentants de la commune de Bassussarry au BILTZAR comme suit :

TITULAIRE : Michel LAHORGUE

SUPPLEANT : Yannick BASSIER

- VALIDER l'adhésion pour l'année 2024 sur la base d'une cotisation de 0,05 € par habitant.e.

Fait à Bassussarry, le 6 mai 2024.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

